

Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 8 Octobre 2015 / Datum: Donnerstag, 8. Oktober 2015

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates, Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidenschaft:

M. Jérôme **Hayoz**, Président, Fribourg

M. Alexis **Overney**, Vice-président, Granges-Paccot

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mme Geneviève **Renevey** ainsi que MM. Marc Antoine **Messer** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

Mme Anne-Lise **Meyer** et M. Gabriel **Litzistorf**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

Mme Pascale **Michel** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Guin / Gemeinde Düdingen

MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Madeleine **Genoud-Page**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Jean-Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt** et Thomas Christian **von Gunten**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

Mme Éva **Berclaz** ainsi que MM. Gilles **De Reyff** et Éric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

M. Alexis **Overney**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**,

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstands:

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** ainsi que MM. Jean **Bourgknecht**, Pierre-Alain **Clément**, Jean-Pierre **Helbling**, Kuno **Philipona**, Benoît **Piller**, Michel **Ramuz**, René **Schneuwly**, Thierry **Steiert** et Yvan **Tona**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Conseil d'agglomération / Agglomerationsrat : Mmes Adeline **Jungo** et Suzanne **Schwegler** ainsi que MM. Nicolas **Bapst**, Marc **Lüthi**, Christian **Maître**, François **Maridor**, Éric **Romanens**, Kurt **Sager**, Josef **Stadler**, Rainer **Weibel** et Simon **Zurich**

Comité d'agglomération / Agglomerationsvorstand : Mme Érika **Schnyder** ainsi que M. Jean-Bernard **Schenevey**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 30. April 2015
- 3) Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
- 4) Elections du Conseil d'agglomération / Wahlen des Agglomerationsrates
 - 4.1 Présidence / Präsidentschaft
 - 4.2 Vice-Présidence / Vizepräsidentschaft
 - 4.3 Bureau / Büro
 - 4.4 Commission financière / Finanzkommission
- 5) Désignation de l'organe de révision / Ernennung des Revisionsorgans
 - 5.1 Proposition de la Commission financière / Vorschlag der Finanzkommission
 - 5.2 Discussion / Diskussion
 - 5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Ernennung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat
- 6) Libération du crédit complémentaire pour la Halte Fribourg/Freiburg Poya / Freigabe des Zusatzdarlehens für die Haltestelle Fribourg/Freiburg Poya
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n°34 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.34 des Vorstandes
 - 6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
- 7) Adoption du budget 2016 de l'Agglomération / Genehmigung des Voranschlages 2016 der Agglomération
 - 7.1 Présentation du message n°33 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.33 des Vorstandes
 - 7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 7.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 7.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
- 8) Information sur le plan financier / Information über den Finanzplan
 - 8.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 8.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
- 9) Transmission de la motion concernant la modification de l'article 18 alinéa 2 des statuts de l'Agglomération de Fribourg portant sur le nombre des membres du Comité / Überweisung der Motion betreffend der Änderung von Artikel 18 Absatz 2 der Statuten der Agglomération Freiburg in Bezug auf die Anzahl der Vorstandsmitglieder (Leg2011-2016_2015_027)
 - 9.1 Position des auteurs / Standpunkt der Autoren
 - 9.2 Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - 9.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 9.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 10) Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse
 - 10.1 Question concernant la prise en compte des besoins en transports publics dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local et de la revalorisation des quartiers au sein de l'agglomération / Anfrage betreffend die Berücksichtigung der Anliegen des öffentlichen Verkehrs im Rahmen der Revision der Ortsplanung und Quartiererneuerung in der Agglomération (Quest_Leg2011-2016_2014_020)
 - a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis de l'auteur / Meinung des Autors

- 10.2 Question concernant le scénario démographique retenu pour le PA3 / Anfrage betreffend der für das AP3 berücksichtigten Demografieszenarien (Quest_Leg2011-2016_2015_026)
- a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis des auteurs / Meinung der Autoren
- 10.3 Postulat concernant les transports publics de l'agglomération et activités extrascolaires (Agglo-extrascuola) / Postulat betreffend den öffentlichen Verkehr der Agglomeration und die ausserschulischen Aktivitäten (Agglo-extrascuola) (Post_Leg2011-2016_2014_021)
- a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis des auteurs / Meinung der Autoren
- 11) Divers / Verschiedenes

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération (ci-après Comité), Madame et Messieurs les membres du Comité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération (ci-après Conseil), chères et chers collègues. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil à 19h30.

Tout d'abord, je vous rappelle que la salle du Grand Conseil est équipée d'un nouveau système de microphones, basé sur un principe d'autogestion. Lors de votre intervention, vous devez simplement activer, vous-même, votre microphone en appuyant sur le bouton rouge situé sur votre pupitre et faire de même afin le désactiver une fois votre intervention terminée. Wir haben ein neues Mikrofonsystem. Der langgezogene Knopf aktiviert das Mikrofon. Aber man muss es am Schluss wieder ausschalten.

J'ai deux informations concernant les documents de la présente séance. Une erreur due à une altération des données, survenue dans le cadre de la traduction, s'est glissée dans la version allemande du Plan financier 2016-2020. Ce document corrigé est dans l'enveloppe des membres du Conseil, qui reçoivent la version allemande des documents du Conseil. L'annexe 4, qui manque dans la version française du message n°33, se trouve dans l'enveloppe des membres du Conseil, qui reçoivent la version française des documents. Ich habe zwei Informationen betreffend der vorliegenden Sitzungsdokumentation. Ein Fehler, der auf eine Datenänderung im Verlaufe der Übersetzung zurückzuführen ist, hat sich in den Text der deutschen Version des Finanzplanes 2016-2020 eingeschlichen. Das korrigierte Dokument befindet sich im Umschlag derjenigen Ratsmitglieder, die die deutsche Version der Sitzungsdokumentation des Agglomerationsrates erhalten. Die in der französischen Version fehlende Beilage 4 zur Botschaft Nr. 33 befindet sich im Umschlag derjenigen Ratsmitglieder, die die französische Version der Sitzungsdokumentation erhalten.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, M. Thomas Von Gunten, représentant de la Ville de Fribourg, qui succède à M. Pascal Wicht, et M. Gilles De Reyff, représentant de la commune de Givisiez, qui succède à M. Jean-Daniel Wicht, (applaudissements) ainsi qu'à notre nouveau Secrétaire général, M. Félicien Frossard. Le Conseil offre, à ce dernier, un cadeau de bienvenue (applaudissements).

Je vous informe que nous sommes actuellement 34 membres du Conseil. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger.

Pour le Conseil, sont excusés Mmes Adeline Jungo et Suzanne Schwegler ainsi que MM. Nicolas Bapst, Marc Lüthi, Christian Maître, François Maridor, Éric Romanens, Kurt Sager, Josef Stadler et Rainer Weibel. Mme Érika Schnyder et M. Jean-Bernard Schenevey, membres du Comité, sont également excusés.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 18 septembre 2015. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Je vous informe qu'un apéritif vous sera offert à l'issue de cette séance au Café des Arcades à l'occasion du changement de Présidence. Herr Overney und ich haben das Vergnügen, Sie nach der heutigen Sitzung zu einem Apero im Café des Arcades einzuladen, sozusagen zum Einstandsapero unseres neuen Präsidenten, insofern er gewählt wird, aber davon gehen wir aus.

Le premier point de l'ordre du jour est donc absout.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 30. April 2015

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 30 avril 2015 ? Ce n'est pas le cas.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015, sont priés de lever leur carton vert.

Résultat / Ergebnis: le procès-verbal de cette séance est approuvé à la majorité évidente. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est absout. Ich schliesse damit den Punkt 2 der Traktandenliste.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. J'ai quelques informations à vous communiquer concernant les calendriers de 2015 et 2016 de l'Agglomération. Le prochain atelier PA3, qui aura lieu le jeudi 12 novembre de 8h à 13h, sera dédié à une première présentation des projets PA3 avec les stratégies élaborées par les mandataires. Vous avez reçu, dans vos enveloppes, le rapport dédié à l'atelier PA3 du 17 juin 2015, dont les résultats sont intéressants. La séance ordinaire du Conseil du 23 mars 2016 sera dédiée à la mise en consultation publique du Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3) et à l'approbation des comptes 2015. La séance ordinaire, et constitutive, du Conseil est planifiée le 30 juin 2016. Le budget 2017 et l'adoption du PA3 seront à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 octobre 2016. J'ai une information importante à relever : bien que les élections communales aient lieu fin février 2016, les membres du Conseil resteront en fonction jusqu'au 29 juin 2016. Le mandat de leur successeur débutera le 30 juin 2016. L'organisation de la manifestation à Düdingen est toujours en cours. Des informations plus détaillées vous parviendront durant le premier trimestre de l'année à venir.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, chères et chers membres du Comité, chères et chers collaborateurs de l'Agglomération. J'ai le plaisir de souligner que l'ensemble du personnel de l'Agglomération est présent ce soir et entoure Mme Corinne Margalhan-Ferrat, qui est la nouvelle coordinatrice des agglomérations de l'Etat de Fribourg et l'ancienne directrice de l'Agglomération.

Je souhaite vous faire part de quelques informations relatives au personnel de l'Agglomération. Tout d'abord, vous avez pu constater que M. Félicien Frossard est à la tête d'une équipe, qui est complète depuis le 1^{er} septembre 2015.

A cette date, nous avons engagé un nouveau collaborateur scientifique, en tant que co-responsable de l'aménagement régional. Géographe de formation, M. Pietro Jaeggli a obtenu une licence à l'Université de Lausanne en 2001. Ses compétences ont été affinées en 2009 par un cycle d'études Master of Advanced studies (MAS) en urbanisme durable, toujours à l'Université de Lausanne. Après des expériences professionnelles dans le domaine de la géomatique, M. Jaeggli a travaillé de 2007 à 2013 en tant que chef de projet dans le bureau d'études fribourgeois Archam & Partenaires SA, un des mandataires de l'Agglomération pour le PA3. M. Jaeggli a participé à la révision des PAL de différentes communes fribourgeoises ainsi qu'à l'élaboration du Rapport stratégique du Plan directeur de l'agglomération (PDA). De 2013 à 2015, il a travaillé au Service du développement urbanistique de la Ville de Neuchâtel où il avait pour principale mission d'organiser plusieurs démarches participatives. D'origine tessinoise, M. Jaeggli habite à Lausanne depuis une vingtaine d'années. Nous ne pouvons que lui souhaiter de changer de domicile. Bienvenue.

Nous avons également engagé un stagiaire, M. Marc Sonderegger, à partir du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée déterminée de six mois, afin de soutenir principalement les activités relatives au domaine de l'aménagement et de la mobilité. M. Sonderegger, qui habite également à Lausanne, vient de finir son Bachelor en Génie Civil à l'EPFL. Il a choisi de faire un stage à l'Agglomération

pour se réorienter potentiellement vers des études d'aménagement lors de son Master. Bilingue allemand-français, il parle également anglais. Après avoir passé son enfance dans le canton de Zurich, il a effectué ses études universitaires à Lausanne. Bien que M. Sonderegger ait eu d'autres possibilités de stages, il a donné sa préférence à l'Agglomération. Nous l'en remercions et lui souhaitons une cordiale bienvenue.

L'administration de l'Agglomération a fait de la place aux nouveaux venus en réorganisant ses bureaux. Par conséquent, un important travail d'archivage, toujours en cours, a été mis en œuvre. La transition, après le départ de Mme Margalhan-Ferrat, s'est bien passée grâce au travail efficace et consciencieux de toutes et tous les collaborateurs de l'Agglomération, que je tiens ici à remercier officiellement. Je remercie aussi mes collègues du Comité et, en particulier, Mme Anne-Elisabeth Nobs, qui pendant quelques mois a assuré efficacement cette période de transition. M. Frossard a, ainsi, commencé dans de bonnes conditions et a pu s'adapter rapidement.

Le Président. Je vous informe que nous sommes à présent 37 membres du Conseil. Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Elections au Conseil d'agglomération / Wahlen des Agglomerationsrates

4.1 Présidence / Präsidentschaft

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de l'actuel Vice-Président du Conseil, M. Alexis Overney, de la délégation de Granges-Paccot. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Jean-Claude Spicher. Il y a juste une année, j'ai eu à la fois le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de M. Alexis Overney de Granges-Paccot, à la vice-présidence du Conseil de notre Agglomération. Ce soir, je sollicite une fois encore votre attention pour vous demander de l'élire à la présidence de notre Conseil. Sans redondance, permettez-moi de vous rappeler qu'Alexis Overney est né à Fribourg en 1964, qu'il est marié et père de deux enfants. Si je soutiens sa candidature et vous invite à en faire de même, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'il a été particulièrement actif au sein de notre Agglomération depuis 2006 déjà. A l'époque où il était Vice-Syndic de la commune de Granges-Paccot, j'ai travaillé avec lui dans la première Commission régionale de l'aménagement du territoire, qui est devenue par la suite la CARM. J'ai alors pu apprécier son assurance et ses précieux conseils. Il ne prenait jamais la grosse tête, il était proche des gens et savait mettre tout le monde à l'aise. Au sein de cette commission, Alexis Overney s'était dès lors imposé avec la seule autorité que lui confère l'évidence. Si je soutiens la candidature d'Alexis Overney, c'est aussi parce qu'il n'a jamais abandonné le but essentiel qui était de construire notre agglomération. C'est dans cet esprit communautaire qu'il a suivi les travaux des projets d'agglomération dès la première génération, sans jamais abandonner l'idée de construire une agglomération forte et solidaire, dans l'intérêt bien compris du pays de Fribourg. Juriste de formation, Alexis Overney exploite, depuis 1993, une étude d'avocats à Fribourg. Outre de nombreux articles dans des revues spécialisées, il a participé aux travaux de rédaction de différentes lois cantonales et conseillé les directions de notre canton dans plusieurs dossiers, dont celui de la refonte des structures territoriales. Avec Alexis Overney, nous aurions par conséquent la bonne personne au bon endroit et au bon moment. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la candidature d'Alexis Overney et de l'élire ce soir à la présidence de notre Conseil et je vous remercie pour votre attention.

• Election / Wahl

Le Président. Ont été délivrés 37 bulletins, dont 36 sont valables.

Résultat / Ergebnis: est élu Président du Conseil, M. Alexis Overney par 36 voix (applaudissements, M. Overney reçoit un présent).

M. Alexis Overney. Je ferai un discours lors de la prochaine séance du Conseil. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour cette élection « quasi-soviétique », qui met la barre très haute. Je me permets, d'ores et déjà, de compter sur votre soutien pour ce mandat très court mais qui devra tout de même être très efficace. Merci pour votre soutien.

- **Discours d'adieu du Président / Abschiedsrede des Präsidenten**

Le Président. Selon la tradition, le Président sortant doit faire un discours d'adieu. Ich werde diese Tradition natürlich entsprechend beibehalten und ein paar Worte bezüglich meines Präsidialjahres im Rahmen des Agglomerationsrates Freiburg an Sie richten. Pendant une année, j'ai eu l'honneur de présider le Conseil et de connaître encore mieux les instances et le travail de notre Agglomération. Déjà avant ma présidence, j'étais un convaincu de l'Agglomération et de ses idées. J'ai toujours trouvé que ses fondateurs avaient du courage et de la clairvoyance de lancer un tel projet. Après avoir vécu cette expérience en tant que Président du Conseil, mon point de vue n'a pas changé : je suis encore plus persuadé qu'une forte agglomération est nécessaire au centre de notre canton mais aussi au canton lui-même. Au cours de nombreuses rencontres, j'ai eu des discussions nourries et intéressantes. Les avis divergent parfois mais l'objectif commun est l'avenir, le bien-être et le développement de notre région. Certains et certaines pensent que c'est possible avec une forte agglomération, d'autres avec d'autres moyens. Personnellement, je crois à cette Agglomération et à sa nécessité pour assurer le développement de notre région. Ein Thema, welches mir während dieses Präsidialjahres am Herzen lag war, dass ich mit den geringen Möglichkeiten, die mir in meinem Amt zur Verfügung stehen, den Kollegen der Gemeinde Düdingen und damit auch der Gemeinde Düdingen ein klein bisschen ihres Glaubens und ihres Vertrauens in die Agglomeration zurückgeben kann oder konnte. Ich hätte gerne noch mehr gemacht, doch dazu ist ein Jahr zu kurz und manchmal sind es andere Umstände, die nicht alles ermöglichen. Ich bedauere es daher, dass die geplante Veranstaltung vom 26. August 2015 in Düdingen verschoben werden musste. Aber, ich hoffe doch sehr, dass diese Veranstaltung im nächsten Jahr auch stattfinden wird und kann.

La commune de Guin a, au sein de l'agglomération, une situation très particulière d'un point de vue géographique et linguistique : c'est une « commune-pont » avec les communes germanophones de la Singine et du Lac. Ce rôle est très difficile à remplir. Je connais des habitants des communes de la Singine et du district du Lac, qui sont très contents que Guin fasse partie de l'Agglomération et joue ce rôle car ils se sentent représentés dans l'Agglomération. Cela montre l'importance d'une agglomération bilingue pour la cohésion de notre région. L'Agglomération, sans aucune commune germanophone, représenterait seulement une partie de la population qui y habite. C'est donc à nous d'aller rencontrer les autres communes limitrophes germanophones mais aussi francophones. Il faut parler avec elles, écouter leurs craintes et peurs, les prendre en considération, les voir comme une chance pour notre avenir et, si nécessaire, effectuer des changements au sein de l'Agglomération. De cette unique façon, nous pouvons les convaincre et réussir notre projet. Entre les deux pôles économiques forts, Berne et l'Arc lémanique, Fribourg a de la peine de se profiler. Mais nous avons un atout que les deux autres régions n'ont pas : notre situation linguistique et notre bilinguisme. Cela n'est pas toujours facile. Malgré tout si notre canton veut se profiler, nous devons d'abord développer et, ensuite, jouer cette carte en empêchant le centre de l'Agglomération d'être unilingue et en comptant des communes germanophones parmi ses membres. Bien que la Ville de Fribourg compte 20% de germanophones et que quelques communes comptent également des minorités germanophones, les communes germanophones ne se sentent pas suffisamment représentées dans une notre agglomération. Auf diesem Grunde, und davon bin ich überzeugt, brauchen wir zusätzliche deutschsprachige Gemeinden in der Agglomeration. Wenn die Agglomeration Freiburg auch noch in zehn Jahren eine Rolle in der Schweiz und auf nationaler Ebene spielen will, so gilt es heute, visionär zu handeln und diese wichtige Überzeugungsarbeit in Angriff zu nehmen.

Pour finir, je souhaite que l'Agglomération ait plus de courage et aille à la rencontre de la population. L'Agglomération n'a rien à cacher, bien au contraire. Pour convaincre la population de notre agglomération, il faut expliquer le rôle et les objectifs de celle-ci. Je suis convaincu qu'avec une agglomération plus proche de la population, nous pourrions construire une agglomération plus forte (applaudissements, M. Hayoz reçoit un présent).

4.2 Vice-Présidence / Vize-Präsidentschaft

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu la candidature de M. Dominique Rhône, de la délégation de Corminboeuf. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Mme Pascale Michèle. Il m'incombe la tâche, mais surtout le plaisir, de présenter M. Dominique Rhême au poste de Vice-Président du Conseil. M. Rhême est membre du PS depuis 30 ans et c'est un familier de l'Agglomération, voire un intime. Alors qu'il présidait la fédération de Sarine campagne, il a été un ardent promoteur du concept-même de l'Agglomération. Il a mené, entre autres, avec des camarades, des actions auprès des communes, qui ont permises à l'organe, qui nous rassemble ce soir, de voir le jour. Actuellement Vice-Syndic de Corminboeuf, il est actif au Conseil communal depuis 2005 : c'est donc sa troisième législature. Il a également assumé deux législatures au sein du Grand Conseil entre 1991 et 2001. Particulièrement actif, dans les domaines de la mobilité et de la culture, M. Rhême possède une large vision d'ensemble et une expérience considérable de la chose politique fribourgeoise. Il me semble, à cet égard, un excellent candidat à la vice-présidence du Conseil. C'est donc avec plaisir que je soutiens sa candidature.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 38 bulletins, dont 35 sont valables.

Résultat / Ergebnis: est élu Vice-Président du Conseil, M. Dominique Rhême, par 34 voix (applaudissements).

4.3 Bureau / Büro

Le Président. Etant donné que M. André Demierre, de la délégation de Granges-Paccot, a démissionné de notre Conseil, il manque un membre au Bureau du Conseil. Nous n'avons, jusqu'à présent, reçu aucune candidature. Un des membres du Conseil souhaite-t-il se porter candidat ? Ce n'est pas le cas. Comme l'article 21 « Composition du Bureau » du Règlement du Conseil d'agglomération le stipule à l'alinéa 1 : « Le Bureau est formé de la (du) président(e), de la (du) vice-président(e) et des scrutatrices/teurs. ». Le nombre exact des membres du Bureau n'est donc pas fixé. Vu qu'il reste peu de séances avant la nouvelle législature et que personne n'est candidat à cette fonction, nous vous proposons de ne pas élire de nouveau membre du Bureau. Le Bureau fonctionnerait ainsi avec le nombre de membres actuel. Le Bureau de la nouvelle législature sera, bien entendu, à nouveau composé de douze membres. Des membres du Conseil souhaitent-ils s'opposer à cette proposition ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Il n'y aura donc pas d'élection au Bureau du Conseil d'ici la prochaine législature.

4.4 Commission financière / Finanzkommission

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de M. Gilles de Reyff de la délégation de Givisiez. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Éric Mennel. C'est à moi qu'échoient l'honneur et le grand plaisir de présenter M. Gilles de Reyff. Âgé de 48 ans, il est père de deux enfants de 13 et 16 ans. M. de Reyff, qui travaille à l'Office de la circulation du canton de Fribourg depuis 1989, est l'adjoint du chef du secteur « circulation ». Siégeant au Conseil communal de Givisiez depuis 2006, il fût tout d'abord responsable du Dicastère des eaux, ensuite, depuis 2009, du Dicastère de la formation et des sports. Il est certain qu'il saura relever avec brio ce nouveau défi au sein de la Commission financière du Conseil. Je vous recommande donc vivement de soutenir sa candidature, la commune de Givisiez n'étant pas représentée dans cette commission.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 39 bulletins, dont 36 sont valables.

Résultat / Ergebnis: est élu membre de la Commission financière, M. Gilles de Reyff, par 36 voix (applaudissements).

Ce quatrième point de l'ordre du jour est absout.

5. Désignation de l'organe de révision / Bestimmung des Revisionsorgans

5.1 Proposition de la Commission financière / Antrag der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Comme il est d'usage, vous avez tous reçu la proposition écrite de la Commission financière (ci-après CF) dans les enveloppes fournies avant cette séance. La CF s'est réunie les 23 et 29 septembre 2015 pour désigner l'organe de révision qui révisera les

comptes de l'Agglomération de 2015, 2016 et 2017. La fiduciaire Jordan SA a réalisé, avec succès, sa prestation lors des exercices 2012/2013/2014. La CF propose au Conseil de renouveler le mandat de la fiduciaire Jordan SA afin que cette dernière procède à la révision des comptes de l'Agglomération de 2015 à 2017.

5.2 Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions du Conseil ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous passons au vote.

5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Bestimmung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la proposition de la Commission financière de désigner la fiduciaire Jordan SA en tant qu'organe de révision des comptes de l'Agglomération de 2015, 2016 et 2017, sont priés de lever leur carton vert.

Vous avez accepté, à la majorité évidente, de donner ce mandat à la fiduciaire Jordan SA.

Ce cinquième point de l'ordre du jour est donc absent.

6. Libération du crédit complémentaire pour la Halte Fribourg/Freiburg Poya / Freigabe des Zusatzdarlehens für die Haltestelle Fribourg/Freiburg Poya

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Comme il est d'usage, vous avez tous reçu le préavis de la CF dans les enveloppes fournies avant cette séance. Durant les séances des 23 et 29 septembre 2015, la CF s'est réunie. Elle a analysé le message n°34 du Comité. La CF propose, à l'unanimité, de l'accepter. Par contre, elle recommande au Comité d'apporter, à ses prochains messages, plusieurs améliorations notamment en faveur de la transparence des informations.

Les taxes, dont la TVA, devraient à l'avenir figurer dans les messages du Comité car on ne se rend pas toujours compte des sommes que cela représente. La CF souhaite également que la fourchette estimative du montant des travaux soit inscrite, dans les messages, non seulement en pourcentage (par exemple : plus ou moins 20%) mais également en francs. Enfin, la CF demande que les conventions, ainsi que les arrêtés, mentionnent clairement le plafond maximal auquel l'Agglomération s'engage : cela éviterait d'avoir à présenter des messages concernant des demandes de crédits complémentaires.

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Dans sa séance du 22 septembre, la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME) s'est tout d'abord prononcée pour un renvoi du message n°34 afin que le Comité fasse de nouvelles négociations. La CAME s'est étonnée que l'Agglomération doive co-financer le surcoût du chantier de la « Halte Fribourg/Freiburg Poya » (ci-après la halte) alors que les seuls responsables sont les CFF et l'Etat de Fribourg.

Les raisons de ce surcoût sont multiples :

- CHF 300'000 ont servi à financer les modifications demandées par l'Office fédéral des transports (ci-après OFT) ;
- environ CHF 250'000 de renchérissement sont dus au report de deux ans des travaux de la halte et à des difficultés survenues lors de la construction de la galerie souterraine. Ces coûts ne concernent pas l'Agglomération. La décision de ce report a, d'ailleurs, été prise uniquement par l'Etat de Fribourg ;
- CHF 500'000 de dépassement sont dus à l'instabilité du terrain de la digue ferroviaire, qui a été ignorée lors des études préalables. Les trains roulaient, tout de même, sur un ravin instable depuis 150 ans ! D'un point de vue « sécurité », c'était aux CFF d'agir ;
- une erreur, dans la coordination des deux chantiers (le Pont de la Poya et la halte) a coûté CHF 100'000 ;
- CHF 900'000 de coûts supplémentaires proviennent de l'adjudication du mandat « génie civil ».

La CAME renonce, finalement, à sa demande de renvoi après avoir pris connaissance de la convention signée entre l'Agglomération, les CFF et l'Etat de Fribourg, qui ne laisse malheureusement guère de marge de manœuvre.

La CAME demande, néanmoins, au Comité d'en tirer des conclusions et de chercher des solutions afin d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent dans le cadre de projets futurs. Cofinancer des projets, sans avoir aucune influence sur les chantiers y relatifs, n'est pas simple pour l'Agglomération. La CAME estime qu'à l'avenir, l'Agglomération devra régler les questions de surcoûts dans les conventions. Ce sera, par exemple, le cas pour le prochain projet important, qui est le déplacement et la reconstruction de la gare de Givisiez, avec les TPF et les CFF. Der Nachtragskredit zeigt doch ziemlich klar die Problematik auf, die der Agglomeration gegenübersteht. Wir bezahlen zwar für die Projekte, führen aber eigentlich kaum je eine Baustelle. In diesem Fall sind wir aber nun wegen der Konvention, die unterzeichnet wurde, für die verschiedenen Kostenüberschreitungen mitverantwortlich, die letztendlich auf eine schlechte Koordination und Evaluation zurückgehen. Wir verlangen nun einfach vom Vorstand, auf solche Situationen zu reagieren und sich für zukünftige Konventionen ein paar Überlegungen darüber zu machen, inwiefern solche Nachtragskredite vermieden werden können.

6.3 Présentation du message n°34 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.34 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. Pour mémoire, le crédit pour la halte a été voté en octobre 2010. Après de longues négociations entre le canton, les CFF et la CUTAF, cette dernière n'a été tenue de verser une participation financière se limitant à 30%. Comme indiqué dans le message n°18, « les dépenses de construction (y compris l'étude du projet et la direction des travaux) » étaient « évaluées à CHF 9.9 millions, plus ou moins 20% », hors taxes et hors renchérissement. Les crédits de l'Agglomération se calculent toujours hors taxes et hors renchérissement car les travaux sont souvent retardés, comme dans le cas présent, et les taux des taxes changent au fil des années. Suite à des négociations entre la Confédération et les CFF, ces derniers versent un impôt préalable non-récupérable de 6.8% depuis le 1^{er} janvier 2011, au lieu de la taxe de 8% sur la valeur ajoutée appliquée jusqu'à fin 2010. La convention du 16 juillet 2010, signée par le canton, les CFF et l'Agglomération, comportait trois paiements prévus en 2011, 2012 et 2013. Le message n°18 « sur la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard » a, ensuite, été présenté au Conseil, qui a accepté le crédit en adoptant l'arrêté y relatif le 7 octobre 2010. Suite au retard de construction de la halte, l'Agglomération a renégocié de nouveaux délais de paiement début 2014, fin 2014 et le solde fin 2015. Cela fait, aujourd'hui, un total de CHF 12'540'000 hors taxes. Le taux de dépassement est de 20.63% hors taxes, en tenant compte de la hausse de 5% du coût de la construction depuis 2010. Ce taux de dépassement est assez proche du taux de 20% annoncé. A cela, s'ajoutent encore les intérêts intercalaires non négligeables, qui ont également été imputés, et qui seraient comparables à un crédit de construction. Les deux commissions ont fait des remarques concernant les dépassements du coût du chantier. Le premier surcoût concerne le marché public. En effet, les CFF, soumis au droit des marchés publics, n'ont reçu, suite au lancement de leur appel d'offre, que deux offres, dont l'une d'entre elle a été écartée : elle ne correspondait pas aux critères de sécurité exigés par les CFF. Les CFF n'ont pu que constater un manque de concurrence, qui provenait probablement du dynamisme affiché ces dernières années par le canton dans les constructions. Pour cette raison, les entreprises étaient manifestement très occupées et les prix du marché ont augmenté. Je relève aussi que la demande de l'OFT, d'adapter certains aspects du projet de la halte (aménagements supplémentaires), est indépendante de la volonté du canton, des CFF et de l'Agglomération. Cette convention liait clairement ces trois parties signataires au marché public pour l'adjudication des mandats. Pour le reste, nous avons suivi de près l'évolution du projet avec les CFF. Nous avons constaté un petit bémol lors de la décision du report de deux ans de la construction de la halte. Si les partenaires ont bien discuté de ce report, la décision formelle a été prise par le canton. L'Agglomération a pris connaissance de cette décision abruptement. Mais au final, la réalisation du chantier de la halte en 2012, en même temps que celui du Pont de la Poya, était impossible. En repoussant la construction de la halte de deux ans, nous avons pu gagner en synergies. Comme ont constaté ceux qui sont venus aux cérémonies de « pose de la première pierre » et « d'inauguration », seulement huit mois se sont écoulés entre les deux événements. Quant à la répartition des coûts entre le canton, les CFF et l'Agglomération, si nous avons gagné en synergies, nous avons perdu en intérêts intercalaires à cause des emprunts, des surcoûts dus à des conduites déplacées et à des tassements de terrain à cause du Projet Poya. Après négociation, le canton a pris CHF 180'000 à sa charge pour les tassements de terrains. Ce qui fait une facture finale de CHF 12'540'000. La volonté du Comité est de clore, cette année encore,

ce projet en utilisant le montant du budget investissement 2015, comme nous avons déjà prévu ce dépassement dans le budget 2015. Le Comité souhaite que vous profitiez de cette magnifique halte. Je vous remercie de soutenir la libération de ce crédit.

6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Gibt es Wortmeldungen?

M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Wenn ich mir eine Frage erlauben darf, im Erläuterungsbericht steht hier auf Seite 4 oben Folgendes: „Wegen diesem Planungsfehler beim Verlegen der Versorgungsleitungen für Gas und Elektrizität“, da ist ja eine neue Verlegung wegen eines Planungsfehlers gemacht worden. Ich frage nun, ob diese Arbeiten extern vergeben worden sind, d.h. erfolgte dieser Planungsfehler aufgrund eines externen Mandates oder war es eine kantonale Stelle, die diesen Planungsfehler begangen hat. Kann mir da jemand Antwort geben?

M. Benoît Piller. Le coût du déplacement de ces conduites de CHF 200'000 est évidemment un surcoût. Lors de ces négociations, comme je l'ai déjà dit, nous avons renoncé à faire des enquêtes trop détaillées pour savoir qui est le fautif. Le but est de clore ce crédit même si nous ne connaissons pas toutes les raisons exactes de ce surcoût.

M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Danke. Ich habe diese Antwort zur Kenntnis genommen. Es ist zum Schluss nun Tatsache geworden, dass dieser Planungsfehler CHF 100'000 gekostet hat. Aber vielleicht wäre es aufgrund dieser insgesamt doch sehr starken Kostenüberschreitung auch angezeigt, diesen Leuten vermehrt auf die Finger zu schauen. Vielleicht sollten da auch Rückzahlungsforderungen geltend gemacht werden.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, le crédit complémentaire de CHF 1'196'008.60 pour paiement de l'acompte final du projet de halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya aux CFF, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 1 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 4 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est absout.

7. Adoption du budget 2016 de l'Agglomération / Annahme des Voranschlags 2016 der Agglomeration

7.1 Présentation du message n°33 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.33 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Le budget 2016 est constitué d'un volet « fonctionnement » et d'un volet « investissement ».

Le budget de fonctionnement pour 2016 présente un total de charges de CHF 28'316'000, soit une très légère augmentation de CHF 117'800 par rapport au budget 2015.

Dans les remarques générales, nous relevons notamment des changements relativement importants au niveau des rubriques de traitement, ceci en raison des départs

et engagements survenus au cours de l'année 2015. Avec l'engagement du nouveau Secrétaire général ainsi que de l'ingénieur en transport et du collaborateur scientifique pour le domaine de l'aménagement du territoire, l'Agglomération dispose à présent d'une dotation apte à faire face à la charge de travail. L'engagement de l'ingénieur en transport se traduira, par ailleurs, par la disparition de la rubrique dédiée au mandat d'assistance technique (dotation totale au 8 octobre 2015 = 9,4 EPT + 1 stagiaire).

Le changement d'institution de prévoyance professionnelle se traduit par une légère baisse des cotisations, alors que les prestations sont plus favorables aux employés. Pour rappel, ce changement s'était fait dans l'urgence, pour le 31 décembre 2014, suite aux graves problèmes rencontrés par la caisse de prévoyance de l'ACSMS, à laquelle l'Agglomération était affiliée précédemment. Sur la base d'une évaluation comparative, l'Agglomération a décidé de s'affilier à l'institution Comunitas, qui s'adresse particulièrement aux collectivités publiques et qui compte aujourd'hui environ 660 employeurs affiliés, essentiellement des communes, avec un total de plus de 10'000 employés (fortune de CHF 1,8 milliards). Le taux de couverture de cette institution de prévoyance affichait 98% fin 2014.

Im Bereich der Kulturförderung bleiben die Subventionen unverändert und betragen insgesamt CHF 2'020'000, nämlich CHF 1'500'000 für die mehrjährigen Subventionen sowie CHF 520'000 für die jährlichen und ausserordentlichen Subventionen. Nachdem in den letzten drei Jahren jeweils eine Erhöhung der Kultursubventionen um CHF 120'000 pro Jahr beschlossen wurde, um die Subventionen an den Stand der früheren Finanzierung durch Coriolis Promotion anzugleichen, scheint eine Stabilisierung dieser Beiträge, insbesondere aufgrund der Auswirkungen der Sparmassnahmen des Kantons auf die Gemeindefinanzen, als angezeigt.

En ce qui concerne la mobilité, qui constitue l'essentiel de la charge budgétaire de l'Agglomération, nous constatons une légère diminution des frais d'exploitation des transports publics (ci-après TP), pour un total de CHF 22'150'000, alors qu'il est prévu d'introduire quelques améliorations des cadences sur les lignes urbaines 4 et 6. La diminution des coûts s'explique essentiellement par une adaptation de la clé de répartition Frimobil, plus favorable à l'Agglomération. Du côté des produits, le subventionnement cantonal pour les coûts d'exploitation des TP est calculé en fonction du taux de 57,5% des charges, compte tenu des mesures d'économie adoptées par le Grand Conseil le 8 octobre 2013.

Le budget d'investissement présente un total de dépenses brutes de CHF 1'919'800 pour des recettes s'élevant à CHF 690'000. Im Investitionsvoranschlag werden, im Gegensatz zum Vorjahr, nicht mehr sämtliche potenziellen Investitionen aufgeführt, sondern nur noch jene, die im nächsten Jahr effektiv eine Subventionszahlung auslösen werden. Was die einzelnen Investitionen betrifft, verweisen wir auf die entsprechenden Ausführungen in der Botschaft des Vorstands, Seiten 10 bis 12. Wir weisen ferner darauf hin, dass der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, keine Ausgabengenehmigung darstellt. Vielmehr wird jede dieser Investitionen im kommenden Jahr mittels einer spezifischen Botschaft dem Agglomerationsrat zur Genehmigung unterbreitet, wie dies bisher der Fall war.

7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Comme il est d'usage, vous avez tous reçu le préavis de la CF dans les enveloppes fournies avant cette séance. La CF, qui s'est réunie les 23 et 29 septembre 2015, a analysé le budget 2016 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération. La CF a trouvé les réponses à ses nombreuses questions dans le message n°33. La CF tient à remercier les rédacteurs des messages du Comité qui sont de très grande qualité. La CF, à l'unanimité, préavise favorablement et propose, au Conseil, d'adopter le budget 2016 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération, tel que présenté dans le message n°33 du Comité.

7.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Pour rappel, la CAME ne doit pas se prononcer sur le budget de fonctionnement. La CAME préavise favorablement le budget d'investissement.

La CAME constate qu'un nombre restreint de mesures du PA2 doivent être réalisées en 2016, pour un montant total de CHF 1'574'000 au lieu du montant de CHF 8'625'000 qui figurait dans le Plan financier 2015-2019 (mise à jour 2014).

En 2015, peu de mesures sont arrivées au stade de la concrétisation. Pour mémoire, sur le montant de CHF 20'250'000 inscrit au budget 2015, seul une petite partie a été soumise à

l'approbation du Conseil. De plus, le budget 2016 nous révèle que la plupart de ces mesures ne seront même pas réalisées en 2016.

Die KRMU ist über die geringe Anzahl Massnahmen, deren Realisierung im Jahr 2016 vorgesehen sind, einigermaßen beunruhigt. Der Betrag liegt weit unter dem Budget und unter der Voraussage des Finanzplanes 2015 von CHF 8.5 Millionen. Schon in diesem Jahr ist die Verwirklichung der Massnahmen gering ausgefallen. Denn im Budget waren mehr als CHF 20 Millionen dafür veranschlagt. Von diesen Massnahmen hat man uns aber bis heute nur äusserst wenige vorgelegt.

J'ai une remarque concernant le Plan financier 2016-2020 (mise à jour 2015). Ce plan prévoit CHF 13 millions d'investissement sur les trois années 2017, 2018 et 2019. C'est peu concret pour le Conseil et pour la population, qui attendent la concrétisation des mesures du PA2. La CAME s'inquiète que la réalisation des mesures soit repoussée d'année en année. Le délai de la Confédération est certes encore loin, 2027 étant la date d'extinction du fond d'infrastructure, mais la Confédération invite les agglomérations à avancer le plus rapidement possible. Sinon, les prochaines générations de projets d'agglomération seront moins bien dotées. Si l'Agglomération veut que le PA3 soit un succès, une partie bien plus importante des mesures du PA2 devraient être en cours de réalisation. Les communes sont donc vivement invitées à se prononcer plus clairement.

Die KRMU ist wie gesagt beunruhigt über das langsame Voranschreiten der Realisierung der bisherigen Massnahmen. Auch für die folgenden Jahre sind zwar je CHF 13 Millionen im Investitionsplan vorgesehen, doch ist das Ganze sehr wenig konkret. Es scheint, dass viele Massnahmen einfach Jahr für Jahr hinausgeschoben werden. Es gibt da aber einen Zeitplan des Bundes, welcher den Abschluss des Investitionsfonds ab 2027 vorsieht. Danach dürfte es relativ schwierig sein, weitere Massnahmen zu finanzieren. In diesem Sinne sind die Gemeinden nun wirklich gefordert, konkret zu werden und mit diesen Massnahmen vorwärts zu machen. Wir riskieren sonst, und der Bund hat dies klar angedeutet, dass in den nächsten Auflagen des Agglomerationsprogramms mehrere Einschnitte vorgenommen werden.

7.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. Bevor wir zur Detailprüfung übergehen, eröffne ich die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort? Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Es scheint nicht der Fall zu sein. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen de détail / Detailprüfung

Nous passons à présent à l'examen de détail du message n°33. Nous allons examiner le budget de fonctionnement puis le budget d'investissement, chapitre par chapitre. Wir kommen nun zur Detailprüfung der Botschaft Nr.33. Wir werden den Voranschlag der laufenden Rechnung sowie den Voranschlag der Investitionsrechnung kapitelweise beraten.

• Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung

Chapitre/Kapitel 0. Administration/Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Es scheint nicht der Fall zu sein. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 3. Culture/Kultur

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. La stabilisation des subventions pour la culture prévue pour 2016 a-t-elle des conséquences pour les Assises de la culture ? N'oublions pas que l'Agglomération a initié ces assises en collaboration avec la Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructures. Ich teile in diesem Zusammenhang die Befürchtung vieler Kulturschaffenden, dass eine Stabilisierung der Subventionen für die Kultur allenfalls dazu führen könnte, die bisher zusammengetragenen Ergebnisse der Kulturkonferenz zu schubladisieren und zu Papiertigern verkommen zu lassen. Also nochmals zu meiner Rückfrage: Hat dies Konsequenzen für die Kulturkonferenz (les Assises de la culture)?

M. Thierry Steiert. En tant que responsable du DF&RH, je peux vous assurer que cette stabilisation des dépenses des subventionnements culturels n'a pas d'incidences directes sur les

Assises de la culture, dans la mesure où le processus de ces assises est clos aujourd'hui et qu'il débouche sur un certain nombre de propositions et de mesures. Cette stabilisation des subventions culturelles n'empêche pas la réalisation de ces mesures des Assises de la culture car ces deux aspects ne sont pas liés.

M. René Schneuwly. Un rapport des Assises de la culture, qui contient plusieurs propositions, a été établi. L'Agglomération, la Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructure ont pris acte de ces propositions et ont décidé de prolonger le travail du Comité de pilotage de ces assises ainsi que d'y adjoindre l'Etat de Fribourg et la Loterie Romande. Cela permettra de coordonner les activités et de pouvoir répondre à ces propositions. Le fait que le budget 2016 soit plafonné en ce qui concerne les subventions culturelles ne joue pas de rôle et n'est pas un frein au processus relatif à ces assises.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 8. Economie/Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 9. Finances/Finanzen

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

• Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung

Lors du vote d'ensemble, nous allons compter les votes en vertu de l'article 62 de notre Règlement du Conseil d'agglomération. Nous sommes actuellement 40 membres du Conseil. Es sind 40 Mitglieder anwesend. Gemäss Artikel 62 unseres Reglements wird die Abstimmung ausgezählt.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2016 tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a adopté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2016.

• Budget d'investissement / Voranschlag der Investitionsrechnung

Je vous rappelle que le budget d'investissement est un budget d'intentions. Chaque montant devra être soumis à l'autorité du Conseil afin de pouvoir être dépensé.

Ich möchte anmerken, dass es bei diesem Budget nur um ein Budget im Sinne einer Absichtserklärung handelt und, dass jede darin enthaltene Ausgabe dem Agglomerationsrat einzeln unterbreitet werden muss.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung

Nous sommes actuellement encore 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2016 tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a adopté, à l'unanimité, le budget d'investissement 2016.

6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le Conseil tels que proposés par le Comité.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

Comme évoqué en début de séance, la version française de l'annexe 4 relative au message n°33 est dans votre enveloppe. Est-ce que tous les membres du Conseil l'ont trouvée ? C'est le cas. Nous passons donc au vote.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le Conseil tels que proposés par le Comité.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le Conseil tels que proposés par le Comité.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Ce septième point de l'ordre du jour est absent.

8. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

8.1 Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes. Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. L'Agglomération, conformément à ses Statuts et à la législation cantonale, établit pour une durée de cinq ans un plan financier, qui est mis à jour mais au moins une fois par année. Ce plan est adopté par le Comité sur le préavis de la CF puis le Conseil en prend acte. Dans le Plan financier 2016-2020 (mise à jour 2015), une augmentation des charges de fonctionnement se dessine, à partir des années 2017 et suivantes. C'est le cas, en particulier, dans les chapitres Mobilité et Finances, en raison notamment de l'amélioration des prestations TP ainsi que des intérêts et amortissements relatifs aux investissements du PA2 dont la réalisation débute à partir de cette année. Le chapitre Mobilité tient compte de l'introduction prévue de la ligne n°10 ainsi que de la ligne interne de Düdingen en 2017. En outre, il est prévu de renouveler le matériel roulant et d'apporter des améliorations de cadences sur les lignes n°9, n°11, n°5 et n°6. Du côté des recettes, la planification se base sur un taux de subventionnement de 60% dès 2017, étant donné que les mesures d'économie adoptées par le Grand Conseil en 2013 sont censées expirer fin 2016. Der Finanzplan erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Der Finanzplan ist somit ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Seit vergangenem Jahr erstreckt er sich nicht mehr nur in statischer Weise auf die Periode der laufenden Legislatur, sondern stets auf einen Zeitraum von 5 Jahren, d. h. er wird anlässlich der jährlichen Aktualisierung jeweils um ein Jahr verlängert. Pour faire suite à l'intervention du Président de la CAME concernant ce plan financier, je relève qu'une répartition linéaire des montants a été déterminée : CHF 13'608'117 par année sur 2017, 2018 et 2019. Pour rappel, il ne s'agit pas d'une science exacte. Ce plan financier est une projection linéaire, qui ne peut être opérée d'une autre manière puisqu'aujourd'hui, nous ne savons pas quels montants seront précisément versés, à quel moment et en quelle année. Il serait totalement erroné de déduire, de ce décalage d'une année, un manque de volonté de réaliser les mesures décidées

dans le PA2 de la part de l'Agglomération ou de ses communes membres. Il s'agit plutôt d'une technique de projection financière et non pas d'un instrument à interpréter de manière politique.

8.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Lors de sa séance du 29 septembre 2015, la CF a pris acte du Plan financier 2016-2020 (mise à jour 2015) de l'Agglomération.

Le Président. Même si le Conseil doit seulement prendre acte, j'ouvre tout de même la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce huitième point de l'ordre du jour est absent.

9. Transmission de la motion concernant la modification de l'article 18 alinéa 2 des statuts de l'Agglomération de Fribourg portant sur le nombre des membres du Comité / Überweisung der Motion betreffend der Änderung von Artikel 18 Absatz 2 der Statuten der Agglomeration Freiburg in Bezug auf die Anzahl der Vorstandsmitglieder (Leg2011-2016 2015 027)

9.1 Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Sébastien Dorthe. Quelle chance de pouvoir, ce soir, participer à l'évolution positive de notre chère Agglomération. Comme je vous l'ai souvent indiqué lors de ma présidence, cette agglomération est jeune et doit encore passer par quelques étapes de transformation afin d'améliorer son efficacité. Ce soir, nous avons la possibilité de franchir une de ces étapes, et cela sans compliquer le système, au contraire. Effectivement, cette motion modifie de manière conséquente la représentation des communes dans notre exécutif. Mais c'est au profit de nos intérêts supra communaux. Nous devons tous parler au nom de l'Agglomération, à tout le moins dans les compétences indiquées dans nos Statuts. Les garde-fous sont cette institution, à savoir le Conseil, lequel est constitué de représentants de toutes les communes membres de notre Agglomération. Cette première remarque ne tient évidemment pas compte que nous tendons vers des fusions de communes dans le Grand Fribourg, qui vont avoir pour effet de limiter l'hypothétique manque de représentation des communes dans l'exécutif. En plus, le Comité nous indique clairement dans sa position qu'il devra bien y avoir une réflexion, dans les années à venir, sur l'objet de cette motion. N'attendons pas des années et profitons ce soir de monter dans le train. Qu'en est-il de l'efficacité de cette évolution ? Elle est conséquente. Aujourd'hui, l'exécutif est composé de douze personnes pour discuter essentiellement de problèmes de transport car, pour rappel, le budget de fonctionnement prévoit un montant à cet effet à hauteur de quasiment 80% du budget intégral. Certains disent que l'Agglomération coûte cher en gestion : ce serait une mesure d'économie, si modeste soit-elle. L'Agglomération est constituée, je l'affirme haut et fort, d'une équipe administrative et technique d'une grande compétence, composée de onze collaborateurs. L'Agglomération n'a donc pas besoin, en plus, de douze politiciens pour assurer son administration. La responsabilité diluée est peut-être un terme fort, mais c'est tout de même une réalité. Pour réunir le Comité, hormis ses séances ordinaires, cela ne doit pas être facile vu les agendas respectifs. Soyons efficaces. En conclusion, notre Agglomération sera plus forte, encore mieux reconnue auprès du grand public, avec une représentation supracommunale de l'Agglomération dans le cadre de l'exécutif et non plus avec une représentation de toutes les communes membres. Lorsqu'un membre de l'exécutif siège, il doit réfléchir et décider « AGGLO » et non pas penser en premier aux intérêts de sa commune. Cette étape ne pourra uniquement être franchie que grâce à cette motion qui nous légitimera encore plus.

9.2 Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 14 septembre 2015, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du Comité.

9.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. Le Conseil vient d'approuver, à l'unanimité, le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération. Pensez-vous sérieusement l'application de cette motion possible ? Une partie des communes membres ne serait, ainsi, plus représentée au Comité. L'expérience démontre que la présente composition du Comité est le ciment de l'Agglomération. C'est, actuellement, l'unique façon d'assurer le succès des démarches entreprises par

l'Agglomération. J'en suis témoin depuis huit ans. M. Dorthe, plus jeune que moi, n'a pas participé aux débats de l'Assemblée constitutive de l'Agglomération. La question du nombre des membres du Comité s'est posée lors de ces débats puisque l'article 22 de la Loi sur les agglomérations (LAgg) prévoit que « le Comité d'agglomération est composé d'au moins cinq membres ». Une discussion, portant sur la question du nombre des membres du Conseil proportionnel au nombre d'habitants des communes membres, a aussi été lancée. Il a été demandé à la Ville de Fribourg de renoncer à une répartition proportionnelle au sein du Conseil et, en contrepartie, il a été décidé qu'elle aurait droit à trois membres au sein du Comité afin que ses intérêts soient tout de même représentés, étant donné qu'elle participe financièrement le plus à l'Agglomération. L'Assemblée constitutive s'est aussi demandé comment créer un lien entre l'Agglomération, les exécutifs, et les législatifs communaux. Pour rappel, dans un premier temps, le budget relatif à l'Agglomération est voté dans les communes. Afin de s'assurer de sa bonne utilisation, chaque commune doit pouvoir disposer d'un relai au Comité. Bien sûr, les membres du Comité sont très occupés mais ils le seraient davantage s'ils n'étaient plus que cinq au lieu de douze. La rémunération des membres du Comité est une faible partie du budget de l'Agglomération. Cela fait tout au plus sourire. Le personnel est, certes, efficace mais la politique doit être gérée par les politiciens, qui doivent prendre les décisions. Je souligne que l'Agglomération ne s'occupe pas seulement du domaine des transports bien que le contrat avec les TPF soit, en effet, important. L'Agglomération est chargée également des domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité comprenant les bus et les infrastructures, du domaine de la culture, portant sur plus de CHF 2 millions ainsi que des domaines de l'économie et du tourisme. Le Comité est arrivé aux résultats actuels après s'être beaucoup investi. Il a dû convaincre les législatifs de certaines communes d'augmenter sensiblement leur participation financière. Priver le Comité d'une partie de ses membres empêcherait l'Agglomération d'atteindre ses objectifs. Les membres du Comité refusent, par conséquent, d'entrer en matière et de se pencher sur une éventuelle modification des Statuts de l'Agglomération dans le sens de cette motion. Le Comité sait pertinemment que ce serait une erreur monumentale, qui s'avèrerait très nocive pour l'Agglomération. Cette dernière doit évoluer d'un point de vue géographique, notamment en s'étendant. Il est évident que si des fusions se réalisent, des changements auront lieu mais pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. Nous nous trouvons dans un virage extrêmement important car nous sommes dans une phase d'investissement. Nous établissons actuellement un Projet d'agglomération de troisième génération, qui nécessite un fort soutien. Le Comité est composé de plusieurs dicastères : celui de la Présidence, celui de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), celui des promotions (DP), qui englobe le tourisme, l'économie et la culture, ainsi que de celui des finances et des ressources humaines (DF&RH). Comment pensez-vous que cinq membres du Comité puissent manager l'ensemble de ces dicastères ? Cela n'est pas possible. L'organisation actuelle du Comité est efficace, elle fonctionne. L'entier du Comité se réunit tous les 15 jours lors de ses séances ordinaires, qui sont fixées en fin d'année pour l'année suivante. Pour ces motifs, le Comité préavise défavorablement la transmission de cette motion au Conseil.

9.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort?

M. Pierre-Olivier Nobs. La motion proposée ce soir est alléchante. Elle nous laisse croire que si nous l'acceptons, notre Agglomération serait plus économe, plus performante et plus réactive. L'Agglomération doit, tout d'abord, être démocratique. En l'acceptant, c'est donner la possibilité à 52 personnes d'élire cinq personnes qui représenteront 30% de la population du canton de Fribourg. Cette motion pourrait entraîner l'exclusion de Guin alors que nous ne cessons de répéter que le bilinguisme est primordial au sein de l'agglomération. Notre Président du Conseil en a aussi fait la remarque. Avec seulement cinq membres au Comité, nous risquons de nous éloigner plus fortement de cette volonté d'une agglomération bilingue. Alors OUI, l'Agglomération doit être réformée ; OUI, elle doit être plus opérationnelle ; OUI, il faut probablement restreindre le nombre des membres du Comité ; mais NON, pas avec cette motion qui pose le problème de manière juste mais qui n'est manifestement pas le bon remède. C'est pourquoi je vous propose de rejeter cette motion.

M. Christoph Allenspach. L'Agglomération ayant une dizaine d'années d'existence, nous pouvons admettre qu'il faut réfléchir au fonctionnement de l'Agglomération. Mais vouloir réduire le nombre des membres du Comité, de douze à cinq, est un peu radical. Que se passerait-il par

la suite ? Qu'arriverait-il si aucun membre du Comité n'était de la Ville de Fribourg, qui finance tout de même 60% du budget ? Oder wenn die Gemeinde Düringen beispielsweise nicht mehr im Vorstand vertreten wäre und weiterhin eine frustrierte Bevölkerung beruhigen müsste. Ce n'est pas possible. Je propose aux dépositaires de cette motion de la transformer en postulat afin que le Comité nous soumette, d'ici une année, quelques propositions afin de répondre à la question suivante. Est-il possible de réduire le nombre des membres du Comité en représentant, malgré tout, toutes les communes membres de l'Agglomération ?

M. Bruno Marmier. Je crois que nous nous trompons de débat. Nous souhaitons avancer en faveur d'une vision et d'une réflexion communes. Il n'y a pas autant de Conseillers d'Etat que de communes, qui ont pourtant la possibilité de faire valoir leurs intérêts concernant des prises de décisions. Je souhaite que l'Agglomération n'ait qu'un seul responsable du DAEM, les communes sauraient ainsi plus facilement à qui s'adresser. Actuellement, nous faisons face à une dilution des responsabilités car le DAEM est composé de cinq personnes. Cela multiplie le nombre d'avis et de façons de voir les choses. M. Allenspach a fait remarquer qu'une grande partie des mesures n'a pas été réalisée. Nous pouvons supposer qu'un manque de dynamisme au sein de l'Agglomération a une part de responsabilité dans ce processus. Il faut vraiment aller de l'avant. Lors des débats relatifs aux fusions, il a été reproché à de nombreux Conseillers communaux, y compris moi-même, de ne pas penser à la région et de défendre plutôt son clocher. Cette motion est l'occasion de faire avancer les choses. En cas d'approbation de cette motion, des réflexions seront menées. Le Comité pourra faire une contre-proposition. Pour toutes ces raisons, je suis persuadé qu'il faut lancer la rénovation et l'amélioration du fonctionnement de notre Agglomération. Je vous invite, par conséquent, à soutenir cette motion.

M. Michel Moret. Je suis d'accord. Nous nous trompons de débat. Nous mélangeons l'exécutif et le législatif. S'il y avait autant de Conseillers fédéraux suisses que de cantons, c'est-à-dire 26, la gestion de la Suisse serait sans doute marquée par un fort immobilisme. Avoir un représentant par commune au Comité était nécessaire à la création de l'Agglomération. A présent, chacun doit penser « Agglo ». Au niveau fédéral, les Conseillers fédéraux ne pensent pas uniquement au canton d'où ils sont originaires. Ne mélangeons pas l'exécutif et le législatif. Laissons au législatif la possibilité de prendre des décisions en faveur des intérêts locaux. Mettons en place un exécutif, qui pense de manière plus globale et qui est moins dépendant de la commune où il vit.

M. François Grangier. M. Schneuwly a beaucoup évoqué le passé. Il prétend que notre jeunesse nous empêche de comprendre, étant donné que nous n'avons pas participé aux discussions qui ont eu lieu lors de la constitution de l'Agglomération. Ce soir, nous pouvons en effet constater que les représentants des communes membres de l'Agglomération sont relativement jeunes. C'est une force. Notre Président du Conseil actuel en est un exemple frappant, et c'est un compliment. Nous sommes effectivement jeunes mais nous avons aussi des idées qui permettraient à l'Agglomération d'évoluer. Cette motion nous incite à réfléchir à l'avenir de l'agglomération et à penser « Agglo ». Nous sommes des bébés « Agglo ». Maintenant, nous pouvons répertorier les problèmes de l'Agglomération. Est-ce vraiment utile de déplacer trois ou quatre personnes du Comité lors de la séance de la Commission financière dédiée au budget, qui a été adopté à l'unanimité du présent Conseil. Je voulais également revenir sur la représentativité. La commune de Villars-sur-Glâne est le plus gros contributeur à la péréquation financière du canton. Malgré tout, elle n'exige pas que le nombre de membres du Conseil dans cette salle soit supérieur à celui de toutes les autres communes ou de toutes les autres régions. C'est pour cela que cela fonctionne très bien, tant au législatif qu'à l'exécutif. Le nombre de représentants au Comité est trop élevé. Puisque ce type de débat est très émotionnel et afin d'éviter tout problème de pression communale, politique ou autre, je dépose un amendement demandant que ce vote soit fait à bulletin secret.

M. Bernhard Altermatt. Cette motion m'a fait penser à un autre exemple fédéral. Il y a deux chambres à la Confédération. Au Conseil national, qui représente le peuple, 200 députés sont répartis proportionnellement à la population des cantons. Le Conseil des États, qui représente les cantons, est composé de deux députés par canton. Cette proportionnalité est importante. Nous ne sommes tout de même pas une « mégalo-Agglo ». Nous pouvons donc encore nous permettre de continuer à fonctionner de la même manière. Ich möchte deswegen meine Kollegen auch einladen, diese Motion umzuformulieren und eventuell neu einzureichen. J'invite mes collègues à modifier cette motion afin d'y inclure éventuellement des dispositions identiques à celles de la Constitution fédérale relatives à la représentativité régionale devant être

assurée au niveau du Conseil fédéral. Le projet ici soumis est incomplet : cette motion devrait préciser que le Comité doit compter des représentants des deux langues régionales, les différentes régions ainsi que les grandes et les petites communes.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. Grangier a déposé un amendement demandant un vote à bulletin secret. Je vais, à présent, le soumettre au vote. Je me réfère à l'article 63 du Règlement du Conseil : « le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des Conseillères/ers d'agglomération présent(e)s ». Comme nous sommes actuellement 40 membres du Conseil, 8 membres du Conseil doivent approuver cette demande.

Celles et ceux, qui acceptent un vote au scrutin secret, sont priés de lever leur carton vert. Le Conseil a accepté, à la majorité évidente, de voter au scrutin secret.

Vote de transmission au scrutin secret / Überweisungsabstimmung in geheimer Abstimmung

Celles et ceux, qui sont favorables à la transmission de cette motion n°27, sont priés de l'indiquer sur leur bulletin secret en écrivant « transmission/Überweisung ou Oui/Ja ».

Celles et ceux, qui sont contre la transmission de cette motion n°27, sont priés de l'indiquer sur leur bulletin secret en écrivant « non transmission/Nicht Überweisung ou Non/Nein ».

Les scrutateurs ont compté :

- 18 voix pour la transmission,
- 21 voix contre la transmission,
- 1 abstention.

Résultat / Ergebnis: le Conseil a refusé, à la majorité, la transmission de cette motion n°27.

Ce neuvième point de l'ordre du jour est absent.

10. Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

10.1 Question concernant la prise en compte des besoins en transports publics dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local et de la revalorisation des quartiers au sein de l'agglomération / Anfrage betreffend die Berücksichtigung der Anliegen des öffentlichen Verkehrs im Rahmen der Revision der Ortsplanung und Quartiererneuerung in der Agglomeration (Quest Leg2011-2016 2014 020)

a) Position du Comité /Standpunkt des Vorstandes.

M. Benoît Piller. Je vais résumer la réponse du Comité, figurant dans les documents de la présente séance.

Le postulant demande s'il y a des conflits entre les réalisations dans les quartiers et les trajets en TP. Pour rappel, les réseaux des TP sont étudiés dans les planifications directrices. Au niveau de l'Agglomération, cela correspond donc au Plan directeur d'agglomération ou aux Projets d'agglomération. Ces projets sont ensuite étudiés plus finement dans les PAL des communes. Les communes sont, par conséquent, fortement sollicitées quand il s'agit de faire des arrêts ou des modifications des lignes existantes. Pour travailler sur ces planifications, sont formés des groupes de travail ad hoc, qui comprennent les services de l'Etat de Fribourg, finançant les lignes régionales, les entreprises de TP, principalement les TPF, l'Agglomération et enfin les communes concernées, à qui l'Agglomération demande chaque année quel est leur besoin.

Le postulant souhaite obtenir des précisions concernant les processus de décision relatifs aux aménagements urbains. Ces processus sont définis par les groupes de travail. Le postulant demande quelles sont les conséquences de ces aménagements sur les TP, notamment en ce qui concerne le quartier du Bourg. Un projet de réaménagement urbain concernant ce quartier, piloté par la Ville de Fribourg, est en cours. Le Comité a été associé aux démarches relatives au concours, qui a eu lieu et qui porte sur ce quartier. L'Agglomération contrôle la conformité du résultat global avec le PA2. Au niveau du secteur de la halte « Poya », c'est le canton qui a piloté le projet. La Ville de Fribourg y a été fortement associée, elle a piloté certaines mesures d'accompagnement en lien avec la halte « Poya » et le pont connexe. Le Comité d'agglomération, quant à lui, a été associé pour assurer le suivi des mesures du PA2.

De plus, les modifications du quartier du Bourg, et en particulier les aménagements de modération de vitesse, ont des conséquences sur les TP. Lorsque des zones de ralentissement sont mises en place, la vitesse du trafic individuel motorisé diminue. Le but de ces zones est de

détourner le trafic automobile vers d'autres axes. Les TP, qui sont ainsi moins pris dans les bouchons, peuvent avancer plus vite. L'un dans l'autre, la vitesse commerciale des bus reste identique.

Enfin, le postulant voulait savoir pourquoi l'Allée du Cimetière a été choisie comme itinéraire au lieu de l'autre variante qui consistait à emprunter le Chemin de St-Léonard. Le plan, qui figure en page 2 de la réponse du Comité, montre le tracé de ces deux itinéraires.

Pendant que le Pont de la Poya était en construction, l'itinéraire de la ligne n°1 passait sous la voie située à droite de la gare de la Poya. Dès la fin de ces travaux, un trajet plus direct a été sélectionné pour plusieurs raisons. Il a fallu, principalement, faciliter l'accès des bus à la halte ferroviaire de la halte Fribourg Freiburg Poya, en plaçant un arrêt de bus sous celle-ci. D'autre part, la halte Stade-Patinoire devait être mieux desservie, étant donné le nombre énorme d'utilisateurs des TP pour aller faire du sport.

En conclusion, le Comité espère avoir répondu à vos inquiétudes et tient à souligner que des modifications de réseau et de ligne prennent du temps à être acceptées par les usagers, qui doivent changer leurs habitudes. Avec cette réponse, la question est ainsi liquidée.

b) Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. Pius Odermatt. Besten Dank für diese ausführliche und vollständige Antwort. Ich bin sehr zufrieden. Ich stelle fest, dass die Abklärungen in Bezug auf die Streckenführung seriös gemacht werden. Und mir scheint vor allem die Feststellung wichtig zu sein, dass die Verkehrsberuhigung, d. h. die Zonen 20 und 30 km/h, die Busse nicht behindern, sondern den ÖV tendenziell sogar noch flüssiger macht. En conséquence, je voudrais vraiment motiver le Comité à utiliser les synergies positives entre les mesures de modération de trafic et la fluidité des transports publics.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.2 Question concernant le scénario démographique retenu pour le PA3 / Anfrage betreffend der für das AP3 berücksichtigte Demografieszenarien (Quest Leg2011-2016 2015 026)

a) Position du Comité /Standpunkt des Vorstandes.

M. Jean Bourgnicht. En séance du 30 avril 2015, MM. Marmier et Messer ont posé trois questions concernant le futur scénario démographique du PA3. Le Comité rappelle préalablement que l'Agglomération doit définir des hypothèses de croissance, jusqu'en 2030, dans le cadre du PA3. Ces hypothèses permettent de définir les stratégies de développement dans le domaine de l'urbanisation, de la mobilité ainsi que de la nature et du paysage. Ces hypothèses doivent se baser sur les prévisions de l'Office fédéral de la statistique (ci-après OFS) et sur les hypothèses du Plan directeur cantonal (ci-après PDCant), dont la révision est en cours et n'entrera pas en vigueur avant 2019, donc au plus tôt trois ans après le dépôt du PA3. La question de la répartition de la population sur le territoire du canton de Fribourg sera traitée dans le cadre de la révision du PDCant seulement en 2016. Cette situation a des conséquences. L'Agglomération doit calculer elle-même et justifier ses prévisions relatives à l'évolution de la démographie sur son territoire. L'Agglomération doit, ensuite, veiller à ce que ces prévisions correspondent aux prévisions et à la répartition que le PDCant prévoira pour elle. A défaut, elle court le risque que le Conseil d'Etat n'approuve pas le PA3 ou demande des réadaptations.

Les postulants ont d'abord demandé quel scénario démographique l'Agglomération de Fribourg a-t-elle retenu pour l'élaboration du PA3. Le Comité explique dans son message qu'en ce qui concerne les habitants, l'Agglomération a retenu une fourchette de 96'000 à 108'000 habitants au total en 2030, soit une augmentation de + 16'000 à + 28'000 à partir de 2013, et qu'en ce qui concerne les emplois, les chiffres retenus sont de 85'000 emplois au total en 2030, soit 24'000 emplois de plus qu'en 2012.

Les postulants ont ensuite voulu savoir quels ont été les éléments pris en compte pour arrêter le choix du scénario. Le Comité devait surtout répondre aux exigences de la Confédération et veiller à la coordination avec le PDCant. La limite inférieure de la fourchette « habitants » correspond ainsi au scénario haut de l'OFS et au scénario qui devrait être choisi comme base pour les scénarios démographiques du PDCant. La limite supérieure est à justifier avec les arguments du renforcement des centres et du rôle moteur de l'Agglomération dans le canton. Il serait alors nécessaire d'effectuer une compensation dans les régions rurales. Le Comité estime qu'un

développement proportionnellement plus fort de la population et des emplois est justifié dans l'Agglomération, non seulement en raison du rôle de centralité qu'elle doit jouer, mais aussi parce qu'une bonne desserte en TP existe et que la présence des services y est plus importante. Afin de garder une cohérence avec le PA2, les principes et méthodologies pour calculer la capacité d'accueil du PA2 ont été appliqués au PA3. La fourchette du scénario des habitants du PA3 n'a été ainsi corrigée que légèrement vers le bas. Le scénario relatif aux emplois a été corrigé vers le haut suite au développement effectif observé ces dernières années.

Les postulants ont enfin demandé quelle coordination a été mise en place avec le canton. Le Comité rappelle qu'une coordination étroite entre les projets d'agglomération et le PDCant est exigée dans le cadre de l'élaboration des projets d'agglomération. C'est ainsi que dès le début des travaux du PA3, les représentants du SeCA ont été informés de la problématique relative à ce décalage temporel. Plusieurs séances ont eu lieu entre le SeCA, la Coordinatrice des agglomérations ainsi que le DAEM. Le scénario démographique retenu par le Comité a fait l'objet d'une lettre au Conseil d'Etat, envoyé dix jours auparavant. Ce courrier a pour but d'obtenir la confirmation des autorités cantonales que le scénario démographique retenu par l'Agglomération ne s'inscrira pas en contradiction avec le futur PDCant. D'autres séances ont également été tenues avec les responsables de la Confédération pour assurer cette coordination. Avec ces quelques commentaires et réponses, cette question est ainsi liquidée.

b) Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Bruno Marmier. Je remercie le Comité pour sa réponse très complète sur le scénario démographique retenu pour le PA3. Il est capital que l'Agglomération vise une croissance supérieure à la moyenne cantonale, étant entendu que l'un des objectifs de la Loi sur l'Aménagement du territoire (LAT) révisée est de renforcer les centres disposants déjà d'infrastructures et de dessertes de qualité en TP. Il est donc tout à fait normal que l'Agglomération absorbe une plus grande croissance. Cette croissance ne pourra pas être absorbée uniquement par des mesures de densification car de très nombreuses années peuvent s'écouler entre le moment où le règlement d'urbanisme est modifié et les indices augmentés et celui où le secteur se densifie. Il est très difficile et lent de densifier un tissu déjà bâti. C'est souvent plus onéreux. Dans l'intervalle, l'Agglomération ne doit pas se mettre une camisole et s'interdire la possibilité d'étendre, de manière raisonnable, certaines zones à bâtir. Si dans les prochaines années, les conditions de construction devenaient plus restrictives dans l'Agglomération que dans le reste du canton, nous courrions le risque d'arriver à une situation absurde du point de vue de la LAT, à savoir, une densification de la couronne extérieure de l'Agglomération avec une accentuation des problèmes de mobilité et une stagnation de l'Agglomération elle-même. Il est donc nécessaire que le gouvernement cantonal confère, aux projets prévus dans le PA3, une importance cantonale. Rappelons que celui-ci s'est toujours prononcé pour un centre cantonal fort. Nous devons donc exiger qu'il favorise le développement du centre cantonal, notamment en ce qui concerne les zones d'activités stratégiques. Les communes seules ne pourront pas compenser ces mises en zone sans oublier que nombre d'entre elles se situent sur des surfaces d'assolement. A cet égard, je salue le fait que le Comité vise la poursuite du renforcement économique du centre cantonal, et qu'il est conscient des risques de développer une « Agglo-dortoir ». Il faudra en tenir compte. Le canton, quant à lui, s'il a commencé son travail de dézonage des secteurs surdimensionnés, favorise l'attribution des surfaces devenues disponibles au plus offrant, sans aucune réflexion stratégique d'aménagement au niveau cantonal. Il manque ainsi l'occasion de rééquilibrer les zones d'activités trop nombreuses mais mal situées renforçant le caractère « dortoir » de notre canton mais ceci est une autre histoire.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.3 Postulat concernant les transports publics de l'agglomération et activités extrascolaires (Agglo-extrascuola) / Postulat betreffend den öffentlichen Verkehr der Agglomeration und die ausserschulischen Aktivitäten (Agglo-Extrascuola) (Post Leq2011-2016 2014 021)

a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes.

M. Benoît Piller. Permettez-moi de reprendre la parole puisqu'il s'agit d'un problème de transport. Les auteurs demandaient que les enfants, ayant une carte junior CFF, puissent, le soir avec une carte complémentaire, se déplacer, seuls sans être accompagnés d'un de leurs parents, en TP dans le périmètre des communes de l'Agglomération.

Le Comité a examiné ce postulat avec intérêt. Il a pris contact avec la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (ci-après CTIFR). La situation actuelle est la suivante : les enfants bénéficient des transports scolaires pour effectuer leur trajet, entre le domicile et l'école, sous certaines conditions relatives à la distance domicile-école. Le Comité a demandé à la CTIFR d'étudier la possibilité de créer des abonnements pour le soir.

La CTIFR détermine le prix des tickets, les durées de validité ainsi que les trajets ou secteurs de validité. Ces titres de transport sont vendus par des entreprises de transport, qui ont dû obtenir une concession de la Confédération pour transporter des voyageurs et qui sont aussi soumises à la loi fédérale sur le transport de voyageurs (ci-après LTV). Conformément à la LTV, la compétence, qui consiste à élaborer les titres de transport, revient obligatoirement aux entités tarifaires, comme la CTIFR, et non pas aux entreprises de transport, qui sont chargées de vendre ces titres. Cela permet aux utilisateurs, qui souhaitent voyager n'importe où en Suisse, de n'acheter qu'un seul ticket ou abonnement. Comme indiqué en page 2 de la réponse, cette entente entre communautés tarifaires a permis de proposer toute une palette de produits : la carte junior CFF, l'abonnement Voie 7 CFF, les abonnements et billets à tarif réduit, etc.

Les postulants aimeraient qu'une extension de l'offre actuelle en matière de titres de transport soit créée. Ce n'est pas possible pour plusieurs raisons détaillées en page 2. L'Agglomération n'ayant pas la compétence de le faire, elle a demandé la CTIFR d'étudier cette question. La CTIFR a répondu que mettre en place une option « Agglo-extrascuola » de la carte junior CFF, carte qui est déjà une offre complémentaire du Service Direct (ci-après SD), serait trop compliqué. Cette demande est trop locale, elle ne peut pas être adoptée par tous. Si cette prestation était créée, la CTIFR devrait l'offrir à tout le canton. Enfin, pour introduire un nouveau titre de transport, un avis favorable, à l'unanimité des membres actifs de la CTIFR, et un préavis positif de l'OFT sont nécessaires.

La CTIFR a soufflé une solution à l'Agglomération. En effet, l'Agglomération pourrait acheter des titres de transport au prix coûtant et les redistribuer au prix souhaité. Ce serait l'Agglomération qui supporterait les coûts de cette option. Certaines associations de communes comme celle des Cycles d'orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac l'ont fait. Au lieu d'organiser des ramassages scolaires, elles fournissent à leurs élèves un titre de transport valable sur tout le territoire des communes membres de l'association ainsi que celui de Fribourg, qui ne fait partie de cette association.

En conclusion, l'Agglomération n'a pas la compétence pour émettre une telle carte. Par contre, une piste peut encore être explorée dans le cadre du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur la scolarité obligatoire. Dès 2018, la charge des transports scolaires sera transférée aux communes. Elles devront alors décider soit d'organiser des ramassages scolaires, soit d'offrir des abonnements « junior » aux élèves. Avec cette réponse, le postulat est liquidé.

b) Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Pierre-Olivier Nobs. Nous remercions le Comité qui a travaillé et étudié sincèrement notre demande. Bien sûr, nous constatons une certaine lourdeur et, surtout, un grand manque de créativité, de la part de la CTIFR. Puis, avec un peu d'humour, nous remercions la CTIFR d'avoir salué la volonté du Comité pour sa recherche de solutions favorisant les TP. Le Comité devrait continuer à explorer la piste concernant la loi cantonale sur la scolarité obligatoire, et son règlement, en cours de révision. Nous espérons que le Comité essaiera d'intégrer notre demande dans ses réflexions futures afin que les prochaines générations se déplacent prioritairement en TP, à pied ou à vélo.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ce dixième point de l'ordre du jour est absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la discussion. Je dispose de deux postulats, d'une motion et d'une question. Je vous prie de mentionner seulement leur titre et leurs auteurs sachant que leur développement et leur transmission se feront lors de la prochaine séance du Conseil. Ich bitte Sie, nur den Titel und die Autoren der parlamentarischen Vorstösse zu erwähnen. Die Begründung wird dann anlässlich der Überweisung an der nächsten Sitzung im Detail ausgeführt und beraten.

M. Pierre-Olivier Nobs. Le présent postulat, soumis par MM. Christoph Allenspach, Pius Odermatt et Rainer Weibel et moi-même, demande que le Comité étudie l'élaboration d'un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Mein Postulat betrifft die Antragstellung des Vorstandes beim Kanton im Zusammenhang mit der Verdichtung des Fahrplans der Regionalbuslinie Nr.127.

M. Urs Hauswirth. Die Autoren dieser Motion sind alle Agglomerationsräte aus Düringen. Diese Motion betrifft die Einführung eines Frimobil-Einheitstarifs auf dem gesamten Agglomerationsgebiet. Cette motion porte sur un tarif unitaire Frimobil dans tout le périmètre de l'Agglomération. Je souhaite que nous discussions de cela lors du prochain Conseil.

M. Pierre-Olivier Nobs. J'ai déposé la question suivante : le projet de réhabilitation du quartier du Bourg et le projet de déménagement des TPF à Givisiez ont attiré mon attention sur le fait que dans les deux cas, on « faisait fi » d'installations de câbles électriques pour y faire circuler des trolleybus. Une série de questions concernant la pérennisation du système des trolleybus a aussi été posée par le Conseiller général Pierre-André Perritaz lors de la séance du Conseil général de Fribourg du 18 mai 2015. Etant donné que ce n'est pas la version écrite qui fait foi mais la version orale, je me permets de relever que j'ai entendu dire que les TPF auraient réalisé, aux alentours de 2012, un rapport complet comparant les différents modes de traction des trolleybus ou des bus urbains, rapport qui aurait été transmis au Comité ou à l'administration de l'Agglomération. Des questions en découlent. Si c'est le cas, le Comité a-t-il étudié ce rapport et a-t-il fait un choix par rapport aux variantes analysées, comme par exemple celui de commander des prestations TP sans trolleybus ? Si le Comité ou l'administration de l'Agglomération possède ce rapport, je prie le Comité de le transmettre aux membres du Conseil.

M. Benoît Piller. C'est effectivement le cas. Dans le cadre du DAEM, dicastère qui s'occupe notamment des transports, nous avons de fréquents contacts avec les TPF et, bien sûr, nous étudions le renouvellement des véhicules existants. Quelques années auparavant, une étude a été faite, elle a été présentée aux membres du DAEM sous forme d'un document de travail. Nous avons visité la ligne équipée par Tossa à Genève, où les bus se rechargent en quinze secondes. C'est intéressant à voir. Toutes sortes de variantes existent, il faut faire un choix parmi elles. Conformément au contrat-cadre entre l'Agglomération et les TPF, le Comité peut donner des préavis sur les gros investissements mais la décision finale n'incombe pas au Comité puisque nous sommes juste un commanditaire parmi d'autres. Le Comité suit ce dossier, qui est en cours. Les trolleybus circulent encore dans l'Agglomération.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je suis partiellement satisfait. Puisque ce rapport existe, est-ce que les membres du Conseil pourraient l'obtenir ?

M. Benoît Piller. Ce n'était pas un rapport. Le DAEM a seulement visionné une présentation Powerpoint des TPF portant sur une réflexion concernant les différents types de transports. Le DAEM ne l'a pas en sa possession. Le Comité pourrait demander aux TPF de nous la transmettre.

M. Pierre-Olivier Nobs. Certes, ce n'est pas à l'Agglomération de décider du système de trolleybus puisque cette décision appartient aux TPF. Par contre, l'Agglomération, dans le cadre de ses commandes, pourrait indiquer ses critères sur le type de véhicules.

M. Sébastien Dorthe. La motion n°27 n'a pas été transmise par le Conseil. Néanmoins, nous avons constaté par la prise de parole lors du débat et par le résultat très serré du vote qu'un grand nombre de membres du Conseil n'est pas satisfait du système. J'encourage, donc vivement, le Comité à mener une réflexion concrète comme il s'y est d'ailleurs engagé dans sa réponse.

M. Alexis Overney. Je tiens, au nom du Conseil, à remercier très chaleureusement notre « jeune » Président sortant qui a su conduire efficacement nos débats et garder le sourire. M. Jérôme Hayoz mérite une salve d'applaudissements ce soir. Danke auch für die zweisprachige Leitung unseres Rates (applaudissements).

Le Président. Ich danke Ihnen ganz herzlich für den Applaus. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Comme évoqué en introduction, vous êtes invités à présent à prendre un apéritif au Café des Arcades en l'honneur du nouveau Président. Sie sind alle herzlich zu einem Aperero im Café des Arcades eingeladen. Je vous remercie pour votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée. La prochaine séance du Conseil aura lieu le 23 mars 2016. Schönen Abend.

Fin de la séance : 21h55

Le Président du Conseil :



Jérôme Hayoz

Le Secrétaire général :



Félicien Frossard